

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2015

L'an 2015, le 16 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou mail aux conseillers municipaux le Samedi 10 Janvier 2015.

Présents : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BONGARD BRIGITTE, GAUTHIER VIRGINIE, MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONC RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, HENRY HERVE, VERNIER STEPHANE

Excusé(s) : Mme GRIONI ESTELLE

A été nommée secrétaire : M. VERNIER STEPHANE

Le compte-rendu du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 1

Enquête projet d'installation d'éoliennes sur LOUVIERES/POULANGY.

Une enquête publique visant à l'autorisation d'exploitation d'Eoliennes sur le territoire de LOUVIERES et POULANGY a lieu du 15 janvier au 15 février 2015.

Mme le Maire présente le rapport de cette enquête publique qui concerne l'implantation de 5 éoliennes (3 sur POULANGY et 2 sur LOUVIERES pour une puissance 2 MW par unité).

L'autorité administrative compétente en matière d'environnement conclut que l'implantation de ce projet éolien présente des risques d'impact sur la faune locale et rend un avis réservé sur le projet.

En conséquence, le conseil rend, à l'unanimité, un avis réservé sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de LOUVIERES et POULANGY.

21H, arrivée de Mme Estelle GRIONI.

Délibération 2

Tarif des services :

Après délibérations, les tarifs pour les différents services sont les suivants :

Eau potable = 1,33 € / m³ décomposé comme suit :

Part communale : 0,92 € / m³.

Part agence de l'eau (redevance pollution domestique) : 0,41 € / m³.

— **Redevance location compteur** : 25 €

— **Assainissement** :

*Pour le village, hors lotissement

Part communale : 0,41 € / m³.

*Pour le lotissement

Part communale : 1,80€/m³

Part agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux de collecte)

0,30 € / m³ pour l'ensemble.

— **Affouages** : 60 €.

— **Location salle polyvalente** = 190 € le week-end, y compris une part des charges de fonctionnement équivalent à 30 €, au-delà ces charges seront facturées 0,25 € sur la base des kWh relevés.

Pour des réunions de courte durée le tarif de location est fixé à 29 € pour un minimum de 3 heures + les charges de fonctionnement à 0,25 € sur la base des kWh relevés. Au-delà des 3 heures un supplément de 9 € / heure sera facturé.

Les associations locales peuvent bénéficier gratuitement d'une location week-end / an + une location gratuite / an utilisable du vendredi soir au samedi matin 10h, sauf dérogation du Maire ou de son représentant.

Pour toutes locations (gratuite ou pas) une caution de 450 € est demandée à la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens loués et risques annexes.

—**Chapiteau** = 80 €, avec une caution de 800 €.(location uniquement sur les villages de Luzuy et Verbiesles) - Gratuité pour les associations locales.

Délibération 3

Ordures ménagères = 94€

Pour mémoire : montant de la contribution du SMICTOM 29 800€

Réunion du SMICTOM :

Mme Estelle GRIONI a participé à une réunion du SMICTOM, au cours de laquelle il a été rappelé que 11 communes de l'agglomération de CHAUMONT ont refusé d'adhérer à la redevance incitative.

En conséquence, 2 circuits de ramassage vont être créés (1 pour les villages ayant adhéré à la taxe, l'autre pour ceux l'ayant refusé) permettant la tenue de statistiques.

La création de ces circuits pourra entraîner une modification du jour de ramassage des ordures ménagères.

Le SMICTOM indique également l'achat des bacs avec puces qui remplaceront tous les bacs existant sur les 2 circuits (en prévision de l'adoption futur de la taxe incitative par les 11 Communes visés ci-dessus). Leur maintenance sera prise en charge par le SMICTOM qui réfléchit à confier cette prestation à une association de réinsertion.

IL a été également indiqué que l'association des guides composteurs, comprenant 40 guides composteurs formés, recherche des guides bénévoles supplémentaires qui bénéficieront de 2 jours de formation.

Ces guides interviendront à 2 manifestations dans l'année (Ste Catherine, Festival de la photographie, dans les collèges,...).

Pour devenir guide composteur, il suffit de contacter Monsieur J. ECOSSE à VILLIERS-LE-SEC.

□□□□□□□□□□**Délibération 4**

Convention tondeuse

Suite au calcul des coûts de revient et d'amortissement de la tondeuse, le conseil municipal décide de porter la location de la tondeuse communale à 20 € de l'heure.

□□□□□□□□□□

Délibération 5

Compte rendu des réunions et du Conseil communautaire de l'agglomération de CHAUMONT, transfert de charges (CLECT).

Présentation par Mme le Maire des différents points abordés en Conseil communautaire.

CLECT (Commission Locale Charges Transférées) :

Une réunion avec les membres de la Commission a permis de déterminer le montant provisoire du transfert de charges pour VERBIESLES soit 53306€ duquel est déduite l'attribution compensatoire définitive 2013 de 14 143€ (soit à régler 39 157 €). Suite à la séance du conseil du 12/12/2014, délibération n°5 afin de régler la facture n° 2 à l'Agglomération il est nécessaire de procéder à la décision modificative de crédit suivante :

Compte 6558 = -17968.55€

Compte 73921 = 17968.55€

Le règlement du solde est à prévoir sur le budget 2015 environ □4200€

□□□□□□□□□□**Délibération 6**

Autorisation de demande de subvention dossier accessibilité mairie.

Mme le maire présente un projet de réaménagement de la mairie permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le repositionnement de la bibliothèque, le réaménagement de salles de réunion et le réaménagement de la cour.

Mme le maire est autorisé à préparer et déposer tous dossiers relatifs à la mise en accessibilité de la mairie et les travaux connexes (transfert de salles et mises aux normes de celles-ci ainsi que l'aménagement des accès).

Achat ordinateur.

L'ancien ordinateur de la mairie ne fonctionne plus, mais les données ont pu être récupérées.

Un devis a été sollicité pour un ordinateur portable (680 euros TTC, hors pack office, 500 Go, Windows 7 pro).

Des devis comparatifs doivent être sollicités.

SITS.

Madame BONGARD et Monsieur VERNIER ont participé à une réunion a eu lieu le 18 décembre 2014. Une convention de travail avec l'Agglomération de CHAUMONT a été présentée, que le Président du SITS a été autorisé à signer. Un bilan positif de l'année 2014 a été présenté et une indemnité de conseil a été accordée au Comptable des Finances Publiques.

Dératisation-prévention.

Les interventions du dératiseur à la mi-décembre ont permis une nette diminution de la population sur les berges du ruisseau des maures. (Coût 280 euros TTC).

La précédente décision visant à une intervention préventive sur l'année 2015 du dératiseur est maintenue à la majorité du conseil.

Vote : 1 contre, 10 pour.

□□□□□□□□□□**Délibération 7**

Ouverture de crédits :

BUDGET PRINCIPAL

Afin de permettre le paiement de différentes factures avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits d'investissement 2015 à hauteur du quart des crédits 2014 (126665€) soit un montant global de: 31 666€

Sachant qu'actuellement il reste à régler l'acquisition des terrains de Mme COUTURES, La réalisation du jardin du souvenir, la plantation d'arbres, et des travaux forestiers,

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le paiement de différentes factures avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits d'investissement 2015 à hauteur du quart des crédits 2014 (160706€) soit un montant global de: 40 176€

A régler prochainement maîtrise d'œuvre SATE pour 4322€, marché branchement eau pour partie, finalisation zonage.

□□□□□□□□□□ **Délibération 8**

Instruction du droit des sols :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2014, Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention de mise à disposition des services de l'Agglomération de Chaumont pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol.

Le Conseil vote cette autorisation à l'unanimité.

règlement de factures : REXEL illumination 254.92€ – LECLERC 69.82€-

□□□□ORANGE 137.87€

Questions et informations diverses.

□□□□□□□□□□

L'association La Moutelle présente au conseil municipal son rapport d'activité, ses comptes et ses projets 2015. Une demande de subvention accompagne ce rapport. Le Maire précise qu'il s'agit de soutenir cette association qui participe à la vie du village, ce dont nous la remercions.

Vote : 5 contre, 2 abstentions et 4 pour.

Le conseil décide à la majorité, au vu des documents comptables fournis et de la conjoncture financière actuelle des collectivités locales, de ne pas accorder de subvention à cette association pour l'année 2015.

□□□□□□□□□□ **Délibération 9**

Les Rives de Garenne présentent le compte rendu de leur assemblée générale et les projets pour 2015 et sollicitent une subvention. Le Maire rappelle comme il l'a fait pour la précédente demande qu'il s'agit de soutenir cette association qui participe à la vie du village, ce dont nous la remercions.

Vote : 4 contre, 2 abstentions, 5 pour.

Le conseil décide à la majorité, au vu de ces documents, d'accorder une subvention de 100 euros pour l'année 2015.

Fête patronale : les forains sollicitent la Commune pour une intervention lors de la fête patronale les 19-20 septembre 2015. Le conseil donne son accord pour la participation des forains à la prochaine fête patronale.

L'adhésion à la SACEM a été signée.

L'analyse de la qualité de l'eau de VERBIESLES a été reçue et est en conformité avec la réglementation.

Fermeture du Pont mobile du canal de Luzy et circulation

La commune a reçu une convocation urgente en Préfecture, jeudi 15 janvier en fin de journée, pour le vendredi 16 janvier au sujet du Pont levé de LUZY-SUR-MARNE.

Le pont sera fermé à compter de mardi 20 janvier et jusqu'à nouvel ordre, en raison de son inquiétante fragilisation.

Une importante partie du trafic devra passer par VERBIESLES au cours des prochaines années.

Une réunion avec le responsable des routes de la Préfecture, Monsieur Jean DOLL, aura lieu lundi 19 janvier à 9H à la Mairie avec la Commission Voirie pour organiser la circulation.

Un courrier a été adressé à Monsieur DE ROUVRE pour l'entretien du barrage sur sa propriété.

Une réunion à la mairie de CHAUMONT est intervenue le mercredi 14 janvier 2015, concernant le cadre politique de la ville, en présence du préfet.

La politique de la ville est assurée par l'agglomération. C'est une compétence nouvelle nécessitant une cohésion et une solidarité des territoires.

Une réunion doit intervenir prochainement avec la présentation de l'impact budgétaire de cette politique pour les communes de l'agglomération.

Mmes BONGARD et GRIONI ont participé à une réunion Téléthon, le 7 janvier, avec une présentation du bilan positif de la manifestation 2014.

Pour 2015, VERBIESLES devrait accueillir le défi sportif, le 4-5 décembre 2015, un thé dansant devrait être organisé à MARNAY, en lieu et place du concert et le loto aura lieu à CRENAY, le 27 novembre 2015.

La Commune mettra à disposition des organisateurs du Téléthon la salle des fêtes et le Chapiteau.

Un contrat d'entretien bi- annuel de la station d'épuration du lotissement doit être signé. Le Conseil vote à l'unanimité la signature du contrat avec la société PROELEC, pour un montant annuel de 624 euros TTC.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 20 février 2015 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10.

PV affiché le 21/01/2015, délibérations n° 1 à 9 publiées le 21/1/2015